



Le BENIN, *un pays qui vient de loin*

Mise en place d'un nouvel environnement juridique



Signalement du Bénin

- Position géographique favorable
- Population
- Activités Télécoms et TIC
 - Abonnés (fixe et mobile): 2.230.000
 - 1 opérateur du fixe
 - 5 opérateurs du Mobile
 - 50 opérateurs alternatifs et TIC



Action N° 1: Etat des lieux

Etat des lieux 2006



Le Bénin vient de loin

- Politique et Stratégie: document de 1994
- Libéralisation en 1997
- Segment ‘Réseau fixe’
 - Monopôle de BTSA; BTSA paralysé
- Segment ‘Réseau mobile’
 - Ouvert en 1997, le plus ouvert de la zone
 - Pratiquement sans autorité de régulation, pas d’arbitre
- Segment ‘TIC’
 - Eldorado des routes grises



MCTIC – BENIN

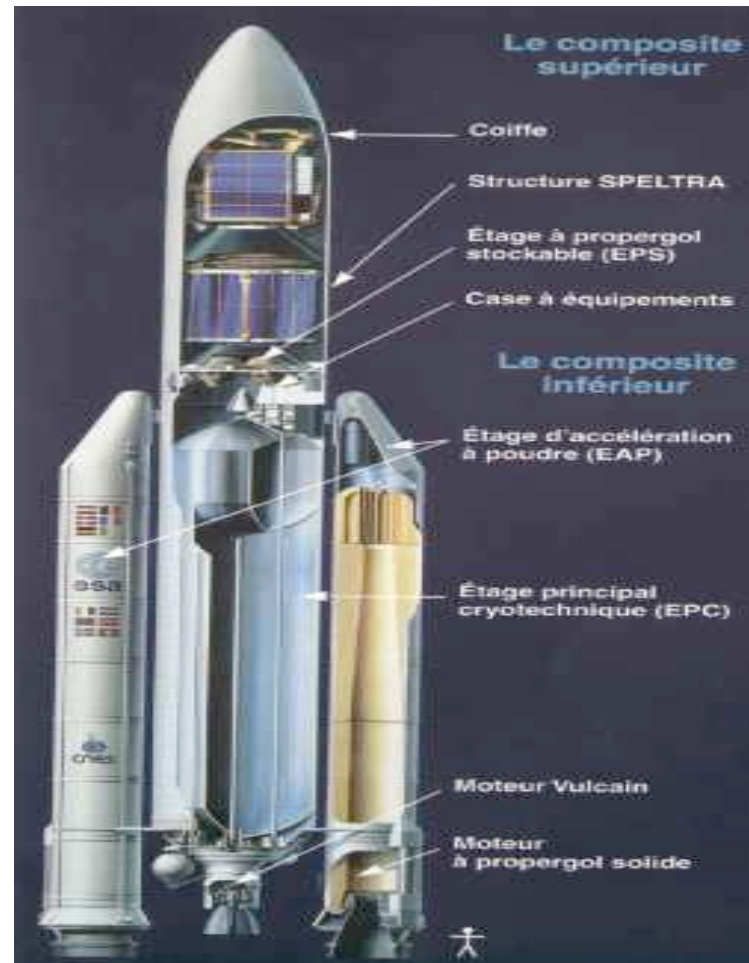
Présentation: N.G.THON, Consultant Ingénierie Réseaux TIC et Ingénierie Formation*
Audit Qualité, Normes Internationales du Travail – contact: tnicolas.eheducation@gmail.com



Action N°2

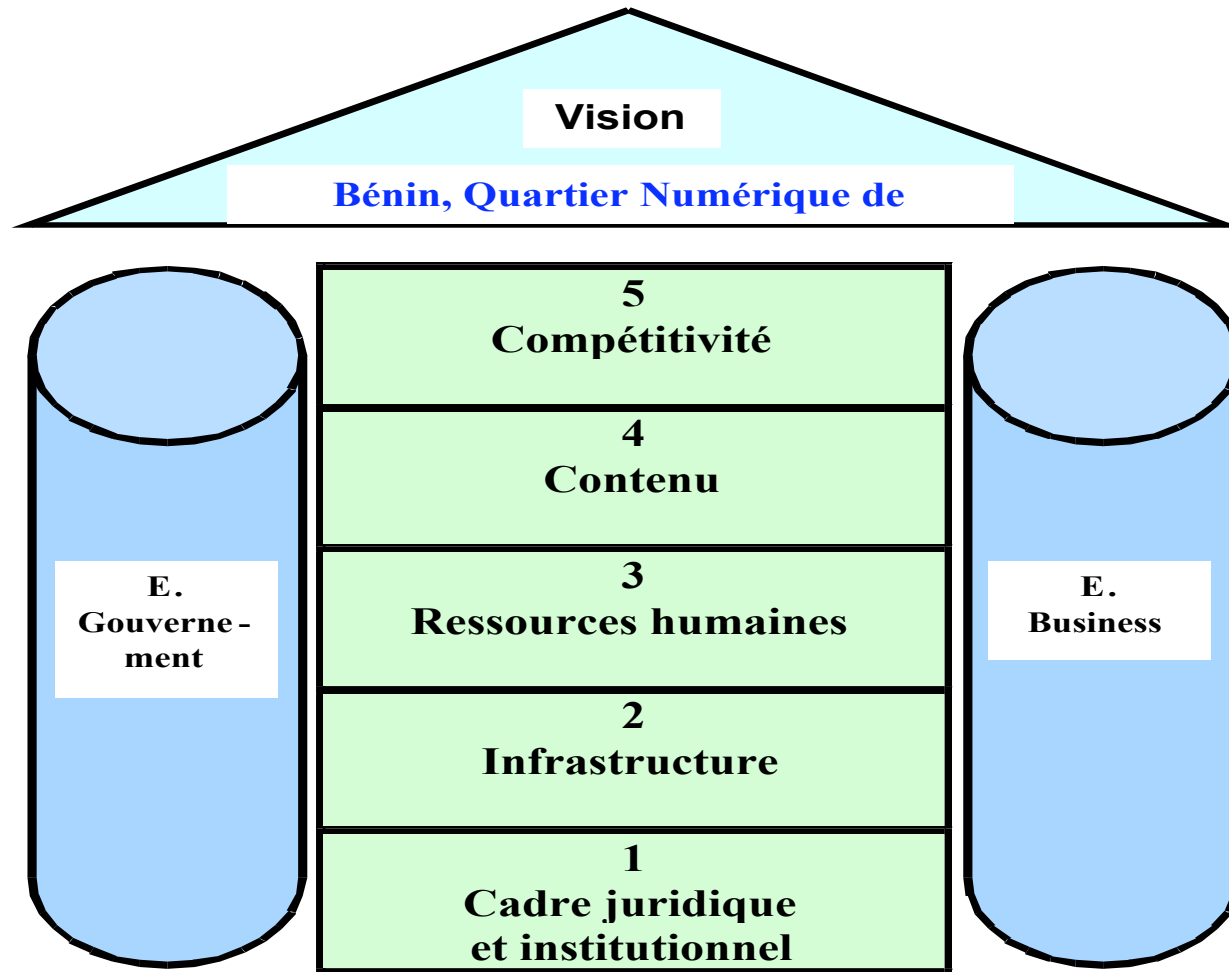
Document de Politique et de Stratégie

Se mettre sur orbite,
Immédiatement,
A tout prix





1 vision , 2 piliers





1^{er} pilier

- **Pilier 1: E-gouvernement:**
 - **e-dministration**
 - Un secteur public moderne, performant, connecté et interconnecté
 - Déploiement de l'infrastructure internet gouvernemental;
 - Efficacité, fiabilité, rapidité et sécurité de l'administration;
 - **e-gouvernance**
 - une administration au service du citoyen
 - Un service public de qualité
 - Transparence et bonne gouvernance
 - Une législation adaptée aux transactions électroniques administratives et sécurisées
(cyber- législation)



2^{ème} pilier

• Pilier 2: E-business:

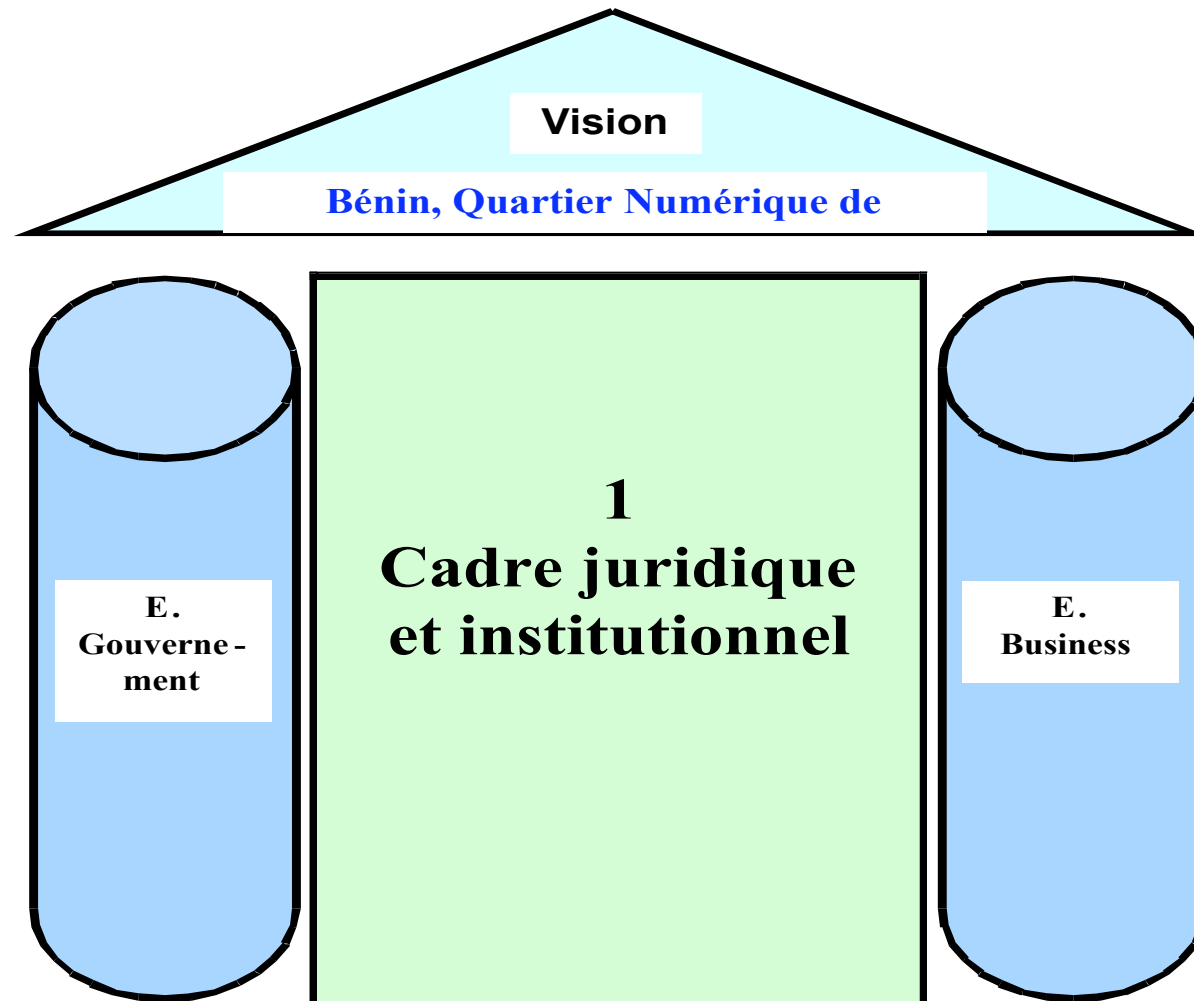
- L'Etat joue son rôle de facilitation et d'encadrement
 - Régulation stable et sécurisante
 - Des pôles d'excellence (Technopôle, etc...)
- Le secteur privé , compétitif, devient un moteur de croissance économique
 - activités économiques basées sur les TIC
 - exportation de services à valeur ajoutée

Pour cela il faut

- Des infrastructures et des ressources humaines de très bonnes qualités
- Un environnement d'affaire attractif
 - code d'investissement réaménagé
 - Fiscalité de développement



Action N° 3: Stabilisation du cadre Juridique et Réglementaire





FOCUS:

Mise en place du nouveau cadre Juridique et Réglementaire

1. Une commission interministérielle. Mission:
 - * finaliser DPS,
 - * proposer un avant projet de texte de loi
2. Respect des conventions CEDEAO et UEMOA, UIT
 - * relecture de l'avant projet (aide d'un expert)
 - * formation des acteurs : esprit et contenu
3. Communication, information des acteurs nationaux
4. Forum national TIC (participation internationale)
5. Processus de vote de la loi



La transposition: méthode

1. La rédaction de l'avant projet de loi portant Code des Communications Electroniques et de la Poste. Une loi unique en trois livres
2. Assistance UIT: s'assurer que l'essentiel est transposé; mise à niveau en prenant en compte les meilleures pratiques
3. **Méthodes des colonnes parallèles**



Quelques exemples

Projet national	CEDEAO	Autre marché commun CEMAC par exemple	Benchmark Meilleures pratiques	Transposition (nouveau projet)
	Actes harmonisation, autorisations, interconnexion, numérotation, service universel et gestion du spectre	Directives harmonisation, autorisations, service universel, protection des consommateurs et interconnexion		Actes CEDEAO + Protection des consommateurs
Pas de définition (voir le livre 3)	Assignation (d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique) : Autorisation donnée par une administration pour l'utilisation par une station radioélectrique d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spécifiées.	Assignation d'une fréquence : l'autorisation donnée pour l'utilisation d'une fréquence radioélectrique ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spécifiées ;		Assignation (d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique) : Autorisation donnée par une administration pour l'utilisation par une station radioélectrique d'une fréquence ou d'un canal radioélectrique déterminé selon des conditions spécifiées.



Un dernier exemple

<p>Article 6 Les principaux régimes juridiques des communications électroniques en République du Bénin sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ? · le régime de la licence ; ? · le régime de l'autorisation ; ? · le régime de la déclaration préalable ; ? · le régime de l'agrément ; ? · le régime du permis ; ? · le régime du service libre. 	<p>Article 7 : Conditions d'entrée sur le marché 1. Les Etats membres veillent à ce que leur cadre juridique contienne trois niveaux d'intervention réglementaire pour permettre l'entrée sur le marché des TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) octroi d'une licence individuelle b) autorisation générale c) l'entrée libre, pouvant dans certains cas être soumise à déclaration, notification ou enregistrement auprès de l'autorité nationale de régulation 	<p>ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION La présente Directive fixe un cadre harmonisé pour les régimes des activités de communications électroniques exercées au sein des Etats membres de la CEMAC. Elle définit, à cet égard, les services qui sont soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à un régime d'autorisation ; - à un régime de déclaration ; - ainsi que ceux qui peuvent être exercés librement. 		<p>Article 6 Les principaux régimes juridiques des communications électroniques en République du Bénin sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ? le régime de la licence ; ? le régime de l'autorisation ; ? le régime de l'entrée libre qui peut cependant être soumis à l'obligation de soumettre une déclaration à l'Autorité de Régulation.
---	---	---	--	---



TITRE VI LA GESTION DES RESSOURCES RARES	CEDEAO	CEMAC	Meilleures pratiques
Article 50 Le plan de numérotation et le spectre des fréquences radioélectriques sont des ressources limitées, donc rares, qui font partie du domaine public de l'Etat. Leur gestion est confiée à l'Autorité de régulation.			<u>Congo</u> Article 4 : Sont du domaine exclusif de l'Etat, la gestion des ressources rares qui sont ? le spectre des fréquences radioélectriques ; ? les numéros ; ? les adresses ; ? les noms du domaine Internet point cg «.cg»



Participation des acteurs: important!

Dans la commission de rédaction de l'avant projet

- * Ministères
- * Autorité de régulation (le Secrétaire Exécutif)
- * les opérateurs (BT-SA et LPB- SA)
- * Société civile (?)

Transposition et formation

- * participation plus large
- * commission, l'AR au complet
- * tous les opérateurs



MCTIC – BENIN

Présentation: N.G.THON, Consultant Ingénierie Réseaux TIC et Ingénierie Formation*
Audit Qualité, Normes Internationales du Travail – contact: tnicolas.eheducation@gmail.com



- Merci pour votre attention!

- Question?